

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 30  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 AVRIL

**L'ARRESTATION DE M. SCHNAEBLÉ**

Dès la première heure, le gouvernement a prescrit une enquête sur les faits qui viennent de se produire à la frontière.

Le dossier qui contient les pièces de l'enquête, et notamment les dépositions des témoins, n'arrivera qu'aujourd'hui samedi à Paris.

Il résulte de ce premier rapport que l'arrestation aurait été opérée sur le territoire français. Jusqu'à preuve du contraire, on émet l'avis qu'elle ne peut être que le fait d'une erreur de policiers allemands. Néanmoins on est très ému au ministère.

Voici la version du *Courrier de Nancy* :

« Depuis quelques jours, le poteau noir, blanc et rouge, qui délimite la frontière entre Pagny-sur-Moselle et Ars-sur-Moselle, et qui se trouve à quelques centaines de mètres d'Arnaville, avait été arraché.

« M. Schnaeblé, commissaire spécial de police à Pagny-sur-Moselle, fut invité par le commissaire à se rendre sur les lieux où ils fixeraient, de concert, le point précis où devait être placé le nouveau poteau.

« Il partit donc de Pagny après midi et se rendit à pied à la frontière où il pensait trouver le commissaire allemand. Parvenu à la limite et se tenant encore, dit-on, à deux ou trois mètres de la terre annexée, il vit venir, au lieu du commissaire allemand, deux hommes vêtus de blouses blanches qui se précipitèrent sur lui, cherchant à l'entraîner. M. Schnaeblé, courageux et fort, opposa, quoique sans armes, une vive résistance et roula à terre avec ses agresseurs. A la fin cependant il succomba : les deux hommes lui mirent les menottes, puis, levant leurs blouses, lui découvrirent leurs costumes allemands et enfin le conduisirent à Novéant, d'où il fut dirigé sur Metz par le train qui part de Nancy à 4 h. 30, passe à Novéant à 3 h. 30 et arrive à Metz à 3 h. 55.

« Une fois arrivé à Metz, on ignore ce qu'il est devenu.

« M<sup>me</sup> Schnaeblé, aussitôt qu'elle a appris l'arrestation de son mari, s'est rendue à Metz. Nous ignorons si elle a pu voir M. Schnaeblé. »

Le *Courrier* rapporte ensuite divers bruits qui courent sur cet inexplicable incident, et ajoute :

« Derniers renseignements. — M. Schnaeblé avait reçu, deux jours auparavant, du commissaire allemand d'Ars-sur-Moselle une invitation à se rendre à la frontière. Il s'y était rendu et n'avait trouvé personne au rendez-vous. Le lendemain, c'est-à-dire mardi, il reçut une autre lettre par laquelle le commissaire allemand s'excusait — pour raison de service — et fixait pour mercredi un second rendez-vous dont on connaît les suites.

« Pendant que M. Schnaeblé luttait contre ses agresseurs en blouse, quelques paysans, occupés dans les vignes, se portèrent à son secours ; mais, lorsqu'ils arrivèrent, M. Schnaeblé avait déjà les menottes, et de plus les agents soulevèrent leurs blouses, firent voir leurs uniformes et les paysans n'osèrent pas protester. »

On télégraphie de Strasbourg, au *Temps* :

« La nouvelle de l'arrestation de M. Schnaeblé a causé dans la ville une assez vive agitation.

« J'ai pu questionner certaines personnes du monde officiel allemand. Elles ne savent encore rien de précis.

« Cependant elles affirment que le gouvernement allemand aurait en main des indices que M. Schnaeblé entretenait sur le territoire allemand des relations à ses yeux suspectes et était en situation, par son fait ou par le fait d'agents, de renseigner le gouvernement français sur les mesures militaires qui étaient prises dans les environs de Metz.

« C'est alors que la justice allemande aurait lancé un mandat d'arrêt contre M. Schnaeblé. »

On télégraphie de Vienne, 22 avril :

« L'affaire de Novéant est très commentée dans tous les cercles où elle a causé une vive émotion.

« On attend impatiemment des nouvelles de Berlin à ce sujet. »

Le *Wiener Tageblatt*, commentant cette arrestation, dit en terminant :

« L'affaire Schnaeblé est une cause de conflit, créée de propos délibéré. C'est une violation inouïe du droit des gens. C'est une offense que la France ne peut laisser sans réponse.

« Les Français ont supporté avec patience toutes les provocations et toutes les attaques. Mais le moment est arrivé où elles dépassent la limite au-delà de laquelle la dignité d'une grande nation se trouve atteinte.

« Cette affaire de Pagny est grave. Elle peut être la goutte d'eau qui fera déborder le vase.

« Il est possible cependant que l'Allemagne donne des explications et fasse des excuses. Mais si de pareils actes se reproduisent, c'en est fait de la paix.

« Nous devons suivre avec attention le développement de cette affaire. Mais, quelle qu'en soit la solution, pacifique ou autre, cet incident prouve que les relations de la France et de l'Allemagne sont telles que la guerre deviendra inévitable. »

Un autre journal, l'*Allgemeine Zeitung*, dit qu'il y a certainement erreur, car on ne peut pas admettre que l'Allemagne viole ainsi le droit des gens.

Les nouvelles reçues de toute l'Europe montrent qu'on s'occupe beaucoup de ce grave incident.

Aussi le marché financier est-il très bouleversé, nos rentes perdent subitement 4 fr. 75 c. On espère que l'enquête judiciaire demandée étant terminée, dès aujourd'hui des explications pourront être fournies sur cette singulière arrestation.

On disait hier à 4 heures, au ministère des affaires étrangères, que si on n'avait pas reçu samedi des explications suffisantes,

les Chambres seraient convoquées pour le 2 mai.

**CHRONIQUE GÉNÉRALE**

**LES ECONOMIES**

On lit dans le *Voltaire* :

« On avait annoncé que, dès la rentrée, la Chambre serait appelée à se prononcer sur le rapport que M. Jules Roche doit déposer au nom de la commission qui a examiné et repoussé le projet de loi de M. Dauphin, tendant à établir l'impôt sur le revenu par la transformation de la contribution mobilière.

« D'après de nouveaux renseignements, que nous avons tout lieu de croire fondés, les débuts de la session ordinaire du Parlement ne seraient pas employés à trancher cette question qui touche d'aussi près à l'existence du cabinet.

« Il nous revient, en effet, que le gouvernement, qui a, comme on sait, promis à la commission du budget de rechercher de nouvelles économies sur les budgets des différents départements ministériels, serait disposé à pousser ces économies assez loin pour n'avoir pas besoin des ressources que ce projet doit lui fournir.

« Le ministre de la guerre serait déjà prêt à consentir des réductions pour un chiffre de 45 millions environ. Le ministre des travaux publics et celui de la marine en réaliseraient ensemble pour une somme égale. Les 30 millions de supplément de recettes que le ministre des finances demandait à la réforme de la contribution mobilière seraient ainsi trouvés. M. Dauphin pourrait ainsi renoncer à la discussion immédiate de son projet d'impôt. »

**LES CREDITS SUPPLÉMENTAIRES**

On écrit de Berlin au *Journal des Débats* :

« Le chiffre des crédits supplémentaires demandés sera beaucoup plus élevé qu'on ne le croyait. Pour les chemins de fer stra-

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LA COMTESSE MADELEINE**

Par M. DU CAMPFRANC

IX

Madeline passa la fin du jour dans un accablement profond. Elle était décidée ; puisque le comte Herbert songeait à rompre la chaîne, elle n'attendrait pas son arrêt. Elle partirait sans cris, sans larmes ; elle cacherait à tous son désespoir, l'agonie de son âme. Elle ne se donnerait pas en spectacle et saurait souffrir seule.

Parfois une pensée lui venait :

— Tu es catholique et, dans ta religion, le divorce est une offense à Dieu. Lutte... lutte... oppose-toi, de toutes tes forces, à une loi qui ruine et anéantit la famille. Lutte. Il t'a aimée ; sois douce, sois bonne, sois tendre, et, de nouveau, tu pourras le conquérir.

Mais, chez la fière jeune femme, l'orgueil blessé l'emportait sur le devoir ; et, la lèvre blême, les yeux secs, les mains brûlantes, elle reprenait obstinée :

— Je partirai avant qu'il soit de retour. Pourquoi attendre ? pour recevoir une insulte. Je

serais trop lâche, en vérité, de demeurer ici à me faire déchirer l'âme...

Le lendemain elle se leva plus fiévreuse et plus résolue que jamais. Elle quitterait Brabourg le soir même. Elle n'emportait rien des billets et des pièces d'or adressés à Herbert par la cruelle douairière ; elle emporterait seulement ses bijoux ; elle avait encore de beaux écrins ; il n'avait pas été nécessaire qu'ils fussent tous sacrifiés pour solder les créanciers du comte Herbert ; Madeline les avait généreusement offerts ; mais son mari les lui avait rendus en lui disant : Conservez-les, ils sont à vous. Et maintenant ces bijoux l'aideraient à vivre là-bas, en France, d'une vie qui serait très dure, elle en avait la certitude.

Tout en replaçant, dans son écrin, un bracelet enrichi de rubis, elle pensait :

— Divorcer ! Quelle responsabilité terrible ! Divorcer ! briser ce lien sacré et inviolable qui, commencé ici-bas, devrait se continuer pour toute l'éternité dans une vie meilleure. Divorcer ! lâchement abandonner le foyer parce que la douleur y a passé ! Alors le foyer est tout simplement une tente dressée pour quelques heures de joie, et, la joie finie, on abandonne la tente pour en dresser une autre sur un sol plus prospère.

Madeline était blême. Une voix divine lui murmurait ces choses à l'oreille ; et la voix redisait

encore comme la veille :

— Lutte... lutte ; sois humble, sois douce, sois soumise, sois affectueuse, et qui sait si ton mari ne reviendra pas vers toi ? Implore, joins les mains, et le père de ton enfant s'attendrira... il ne repoussera pas la mère de son fils. Il a un cœur... Il t'a aimée... Il t'aime encore peut-être...

Mais Madeline, les sourcils froncés, l'œil dur, n'écoutait pas la douce voix du ciel. Elle n'attendrait pas l'ordre de partir ; elle jetterait la première la cri de révolte et dirait :

— C'est moi qui veux l'indépendance. C'est moi qui suis lasse de vous !

— Lasse de son mari ! Elle l'aimait pourtant, puisqu'elle versait des larmes si brûlantes et si amères... mais l'orgueil humilié l'emportait sur son amour, comme il l'avait emporté sur son devoir.

Elle rangeait maintenant, dans la malle aux coins de cuivre, les élégantes toilettes de son fils : ses fourreaux en velours, ses cols en guipure, ses chapeaux à larges bords où s'enroulaient des plumes. La malle achevée, toute chancelante, elle s'approcha du bureau, prit une feuille blanche, trempa sa plume dans l'encrier de marbre et se mit à écrire :

« Brabourg, 23 décembre 18...

« Monsieur,

« A votre retour, vous ne me retrouverez plus.

« Que vos désirs de fortune s'accomplissent-  
 « Faites agir les lois de votre pays. Qu'elles prononcent le divorce, et alors nous serons légale-  
 « ment séparés. Séparés au delà de la mort !

« MADELEINE. »

Elle appuya les deux coudes sur la tablette du bureau et se cacha le visage dans les mains. Elle était vaincue, cette lettre lui avait arraché des sanglots. Cependant elle essuya ses yeux. Dans la chambre voisine, Henri parlait à sa tourterelle et s'amusa à lui chanter un air très doux.

— Pauvre mignon, murmura-t-elle, pauvre mignon ! Il chante. Oh ! il sera heureux près de moi. Je serai son père et je serai sa mère. Il n'est pas aimé, ici : il est trop frêle. Son aïeule a dit : sang français, le sang le plus pauvre... Et son père n'a pas bondi, révolté, son père n'a pas imposé silence à la cruelle aïeule qui insultait son petit-fils infirme et malheureux !... Ah ! ce père n'aime pas son enfant !...

Elle leva les yeux et regarda le ciel.

La tempête de la veille était complètement apaisée, et le soleil d'hiver, aux teintes nacrées, brillait sur les futaies dépouillées. Alors elle se figura cette chasse à laquelle le comte Herbert prenait part. Il lui semblait, avec cette acuité que la fièvre donnait à ses pensées, voir se dérouler, devant elle, la brillante cavalcade. Les chiens, les piqueurs, les chasseurs en habits rouges. Elle

régimes seuls, le gouvernement demandera 90 millions. »

#### LE SECRET DES LETTRES

On s'aperçoit depuis quelque temps, et maintenant la chose est bien constatée, que toutes les dépêches de Russie pour la France étaient toujours lues à Berlin et que les lettres mêmes étaient décachetées.

Cette confirmation est grave. Quelles explications M. Flourens va-t-il obtenir et donner? Attendons.

Un détachement de 56 volontaires du 24<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied (bataillon alpin), commandé par M. l'adjudant Michel, a quitté Villefranche-sur-Mer pour se rendre à Toulon, où ils se sont embarqués le 20 avril, à destination du Tonkin. Ce détachement est destiné à relever un nombre égale d'hommes du 44<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.

Les officiers, les sous-officiers et les chasseurs ont accompagné les partants à la gare. La fanfare et les clairons précédaient le détachement.

Deux sous-officiers portaient, l'un un bouquet de roses et de camélias, l'autre un fanion aux couleurs nationales, offerts par le bataillon aux partants.

Presque toute la population était à la gare; au moment du départ du train, la fanfare a entonné l'hymne national.

Les partants étaient pleins d'entrain; les restants étaient navrés de n'avoir pas eu le bonheur d'être choisis parmi les 500 volontaires qui se sont présentés, dès la communication de l'ordre ministériel.

Un détachement de soixante hommes, appartenant au 44<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, est parti lundi par le chemin de fer de Gap, se rendant à Toulon, afin de s'embarquer pour le Tonkin.

La fanfare du bataillon a accompagné à la gare ces jeunes volontaires. Le commandant s'est rendu également à la gare et a serré la main à chacun des soldats du détachement.

Le général Garnier des Garets, en tournée d'inspection trimestrielle, est rentré à Toulon pour procéder à l'embarquement des divers détachements.

Tous ces envois de troupes n'empêchent pas le gouvernement de dire que tout est pour le mieux dans le plus pacifique des Tonkin.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 avril.

La nouvelle de l'incident de Pagny-sur-Moselle a provoqué au début une panique. En fin de bourse les cours se sont relevés; 3 0/0, 79.10; 4 1/2 0/0, 110.10.

On négocie l'action du Crédit Foncier à 1.352. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont été l'objet de demandes nombreuses de la part des capitalistes désireux de mettre en portefeuille des titres qui n'ayant pas encore atteint le pair assurent aux porteurs une plus-value prochaine importante.

La Société Générale est très ferme à 455.

entendait les fanfares et les abois de la meute. Herbert dominait ses compagnons de sa haute taille. Le soleil pâle mettait en lumière la plume de héron de sa toque, ses longues moustaches blondes, son regard superbe. Elle le voyait galopant avec intrépidité à la suite du cerf, et respirant, avec ivresse, le grand air des bois. Et cet homme si fier l'avait aimée pourtant... lui avait murmuré, à l'oreille, la si douce chanson de la tendresse... lui avait juré de lui appartenir jusqu'à la mort.

Elle eut un rire amer.

Oui, il avait juré de lui appartenir jusqu'à la mort... et six années ne s'étaient pas écoulées, qu'il était déjà lassé d'aimer celle à qui il avait tout sacrifié.

Mais que sont donc les hommes? Tous pareils, sans doute; tous trahisseurs et parjures? Des promesses et des actes toujours en désaccord. Deux paroles, deux visages. Là-bas, devant le donjon de la Waribourg, au milieu des forêts vertes, la voix du jeune comte, en se faisant caressante, lui avait tant répété: « On n'aime pas deux fois comme je vous aime. » Ah! pourtant, après Madeleine on aime la riche et insignifiante Charlotte... après Charlotte, pourquoi pas une autre?

Elle plaça sa lettre bien en vue, sur un petit guéridon. Elle était si lisse, si brisée, qu'elle n'était en quelque sorte affaissée sur un fantôme, et,

Pas de changements sur l'action des Dépts et Comptes courants à 605.

Les obligations de la Compagnie française des Moulins à vapeur d'Avvers et du Havre font prime sur le marché. Cependant la Banque d'Escompte et la Correspondance des rentiers, 4, rue de Choiseul, ont obtenu une importante option qui leur permet de délivrer des titres au pair de 285 fr.

L'Assurance Financière se prépare à distribuer un dividende de 15 francs à ses actionnaires. Les polices A B restent toujours recherchées de l'épargne.

La Société de Crédit et de Commission, 22, rue Le Peletier, va bientôt c'éteindre l'émission des actions mines d'or de Sapphire, car le titre très recherché fait prime en ce moment.

L'action Lemberg-Czernowitz est demandée. Ses cours d'achats sont très favorables.

L'action de Panama est fermée à 402. Le Crédit Lyonnais perd 5 francs et tombe à 547.50.

Pas de variations sur nos chemins de fer.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### Concours musical de Saumur

Nous avons reçu hier une longue liste de souscripteurs pour le Concours musical. Cette liste, qui ne contient pas moins de 280 noms, sera publiée dans nos prochains numéros.

Lorsque parut la sixième liste, il y a deux mois et demi, le total s'élevait à 3,047 fr. 50.

Le montant des nouvelles souscriptions étant de 943 fr., le total à ce jour est donc de 3,960 fr. 50.

#### Le concert du 5 mai

Nous sommes heureux de pouvoir publier, dès aujourd'hui, le programme du Concert qui sera donné le jeudi 5 mai, au Théâtre de Saumur, par **M. André GRESSE**, pianiste, avec le concours de **M<sup>lle</sup> Galitzin**, violoncelliste russe, **M<sup>me</sup> de Nuovina**, du Théâtre Royal de la Scala de Milan, **M. Georges Piter**, chanteur comique et chanteur de genre, premier sujet des Concerts des salles Erard, Pleyel, Herz, de Paris, et de **M. Goubeault**, violoniste.

Voici ce programme :

1. Fantaisie concertante pour piano, violon et violoncelle (Kellen), par MM. Gresse, Goubeault et M<sup>lle</sup> Galitzin.

2. Valse de *Faust* (Gounod), chantée par M<sup>me</sup> de Nuovina.

3. A *Marche funèbre* (Chopin); B chant sans paroles et polka (Tschalkowsky), par M. Gresse.

4. *Les Lunettes de ma grand'mère* (œuvre couronnée par l'Académie française), paroles de Matabon, musique de Piter, chantées par M. G. Piter.

5. A *Regrets* (X.); B *Gavotte* (G. Marie), par M<sup>lle</sup> Galitzin.

6. Air du *Cid* (J. Massenet), chanté par M<sup>me</sup> de Nuovina.

7. Grande Valse de concert (Moszkowsky), par M. Gresse.

8. *Un Rêve de jeune fille* (Lefranc et G. Piter), chanté par M. G. Piter.

9. Sérénade et mazurka (Wienawsky), par M<sup>lle</sup> Galitzin.

10. Boléro (Delibes), chanté par M<sup>me</sup> de Nuovina.

devant son œil fixe, passait toujours, comme dans une fantasmagorie, la joyeuse cavalcade. Un nombre considérable de landaus devaient suivre les chasseurs, et dans ces équipages les belles jeunes femmes de l'aristocratie berlinoise étaient, sans doute, de brillantes parures en échangeant des sourires. Jamais plus elle ne ferait partie de ce monde élégant; mais elle ne le regrettait pas. Elle n'avait pas été heureuse au milieu de cette noblesse prussienne, si altière. Chaque fois qu'elle y était apparue au bras de son mari, elle avait entrevu tous les mensonges de la comédie mondaine, elle avait senti la jalousie ramper; elle avait entendu siffler les échos des calomnies de sa belle-mère; et, quand elle passait, calme et sereine, plus royalement belle que toutes, c'étaient des regards railleurs, des conversations interrompues ou des sourires pleins de pitié... Puis des défections: des amies de la veille qui s'écartaient soudainement parce qu'on venait de leur dire tout bas: « Cette jeune comtesse de Jorbrabourg était peu de chose, vous savez... une simple lectrice. » Oh! non, elle n'avait pas été heureuse dans ce monde de la splendeur, elle y avait été exilée, toujours...

Elle se leva avec une expression de plus en plus résolue. Tout était prêt pour le départ. Elle allait faire atteler. Pourquoi prolonger son agonie? Encore une heure, et le dernier mot de sa destinée

11. A *Fête bressane* (Henry Ghys); B *Tambour battant!* marche militaire (Kowalsky), par M. Gresse.

12. *Viens, mon cœur!* d'après la cantique de Salomon (Gounod), mélodie pour chant, violoncelle et piano, par M<sup>me</sup> de Nuovina, M<sup>lle</sup> Galitzin et M. Gresse.

13. A *Crépuscule* (Massenet); B *Chanson slave* (Séligmann), par M<sup>lle</sup> Galitzin.

14. *Un Bon placement* (G. Piter), chanté par l'auteur.

#### Conseil général de Maine-et-Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL

*Ligne de Cholet à Saumur.* — Le rapport relatif au chemin de fer de Cholet à Saumur, par Vezins, Coron, Vihiers, Nueil, Les Verchers et Doué, ou Trémont, Concourson et Doué, conclut à ordonner l'enquête sur les divers tracés et variantes, élaborés par M. l'ingénieur en chef, afin que le Conseil général puisse statuer définitivement en août prochain, et choisir le tracé qui paraîtra le meilleur. Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

De ce vote il résulte: d'abord que toute espérance de chemin de fer à voie normale est abandonnée, par suite sans doute du rapport de M. Prévot à la Chambre des députés qui annonce le déclassement d'un grand nombre de lignes d'intérêt général précédemment promises et votées par l'État, — ensuite que le département va sûrement construire le chemin de fer à voie étroite de Cholet jusqu'à Saumur. La question du tracé seule reste en suspens; elle sera résolue d'après l'enquête.

Plusieurs conseillers généraux auraient désiré qu'on établît le chemin à voie étroite sur plate-forme indépendante convenant également pour la voie normale afin de réserver l'espérance et la possibilité d'opérer plus tard, dans des temps meilleurs, une substitution. Les ressources limitées du département n'ont pas permis de donner suite à cette proposition qui occasionnerait une dépense supplémentaire considérable.

*La ligne de Saumur à Château-du-Loir* et son annexe, la ligne de raccordement des gares de Saumur, sont terminées et livrées à l'exploitation depuis le 11 juillet 1886. Il reste cependant encore quelques travaux de parachèvement à exécuter à la tête nord du souterrain de Saumur, et aux culées du pont sur la Loire.

La ligne de Saumur à Château-du-Loir étant empruntée par la grande ligne de Paris à Bordeaux, réseau de l'Etat, l'administration de ce réseau fait procéder actuellement à la pose d'une deuxième voie, afin de faciliter le service des trains express.

*La ligne de La Flèche à Saumur* comprend un tronçon commun de Vivy à Saumur, avec la ligne de Saumur à Château-du-Loir. Ce tronçon commun est ouvert à l'exploitation depuis le 11 juillet 1886.

Entre La Flèche et Vivy, les travaux de superstructure, confiés à la Compagnie d'Orléans, sont très avancés; la Compagnie a terminé le ballastage et la pose de la voie. L'ouverture de la ligne à l'exploitation

serait prononcé.

Elle retourna près de son enfant. Il battit des mains à sa vue. L'idée du voyage le ravissait. Il fit à sa mère toutes sortes de recommandations: « elle n'oublierait pas sa tourterelle blanche qui était si jolie dans sa cage d'or. »

Madeleine regarda longuement son fils. Qu'il était frère et père! Vivrait-il de longues années? Elle ne l'espérait guère; sans doute, si l'enfant avait été destiné à perpétuer la race des Jorbrabourg, elle eût tout sacrifié pour lui conserver ses titres, elle eût imploré; elle eût supplié; elle eût vaincu son orgueil, la fière jeune femme, mais Henri avait-il besoin de titres et de richesse?... Sa vie serait probablement si éphémère. Elle se mit à genoux devant la chaise-longue, et se prit à contempler son fils avec ces longs regards d'amour profond et de désespoir infini que donnent les mères à ces petits êtres débiles et adorés, qu'elles voudraient fortifier au prix de leur bonheur et de leur vie, et dont elles craignent que la dernière heure soit marquée d'avance.

La journée s'avancait. La voiture attendait devant le perron. Les bagages étaient chargés. Madeleine se sentit défaillir. Elle jeta un dernier coup d'œil sur le portrait de son mari...

Allait-elle partir?... Allait-elle, si, par orgueil, perdre tout espoir de demeurer puissante sur un cœur qui lui avait été dévoué?

pourra avoir lieu dans les délais fixés, qui expirent au mois d'octobre.

Le Conseil général a voté, pour la ligne de La Flèche à Saumur, une subvention kilométrique de 20,000 fr. exigible après la mise en exploitation. Il sera en mesure de faire face à cet engagement. Les ressources acquises s'élèvent en effet à plus de 4,400,000 francs et la subvention ne paraît pas devoir excéder 900,000 fr.

M. l'abbé Goguet, curé de Varrains depuis 45 ans, a été nommé hier, par M<sup>r</sup> Freppel, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — M<sup>lle</sup> Charlot, receveuse à Torfou, a été nommée receveuse aux Rosiers.

En annonçant la mort de M. Florian Pharaon, collaborateur du *Figaro*, la *France militaire* dit que notre sympathique confrère ne comptait que des amis dans le journalisme, où l'on appréciait à sa juste valeur son excellent cœur et sa nature serviable et loyale. Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur sur la proposition du général Fleury, lors du voyage de l'Empereur Napoléon III en Algérie.

Jeudi, à quatre heures, ont eu lieu, à l'église Sainte-Marie des Batignolles, les obsèques de M. Florian Pharaon. Un nombreux cortège de confrères et d'amis a conduit le corps jusqu'au lointain cimetière de Clichy.

Sur la tombe, M. Gourdon de Genouillac, parlant au nom de la Société des Gens de lettres, a rappelé, en termes émus, la carrière de cet ami regretté.

Un procès récemment plaidé nous donne l'occasion de rappeler que les serruriers n'ont pas le droit de copier la clé qui leur est apportée par le premier venu. S'ils ne connaissent pas personnellement leur client, ils doivent ne livrer leur ouvrage qu'au domicile indiqué, et s'assurer que c'est bien à l'une des portes que s'adapte la clé qu'ils viennent de fabriquer. S'ils négligent cette précaution, ils sont civilement responsables des délits qui peuvent être commis par leur inconsciente simplicité; qu'ils soient donc prudents!

#### ACCIDENT DE CARRIÈRE

On télégraphie d'Angers qu'hier matin (vendredi), à la carrière de la Fresnaie, en Saint-Léonard, le nommé Fayet, lampiste, était au fond du puits n° 43, préparant ses lampes pour la reprise des carrières, quand, tout à coup, le câble qui montait un bassicot contenant 2 mètres cubes d'eau environ, s'est rompu.

Ce bassicot s'est brisé en retombant, et de nombreux éclats ont écrasé la tête de Fayet, qui est mort sur le coup.

Deux carriés qui arrivaient à ce moment n'ont reçu fort heureusement que de légères blessures.

Elle remua la tête avec désespoir.

— Ah! balbutia-t-elle, moi, demeurer comtesse... quelle illusion! Le comte de Jorbrabourg a horreur de la pauvreté, et M<sup>lle</sup> de Bergenthall a des millions... Que suis-je, moi, pauvre femme, jadis aimée, devant des millions? La richesse, voilà la compagne désirée par le père de mon fils; voilà son plus tendre amour.

Alors, brusquement, elle retira son alliance. Elle ne voulait pas être contrainte par la loi à enlever de son doigt ce gage de fidélité; puis s'approchant d'une coupe de cristal, elle y laissa tomber l'anneau; le cristal eut un léger tintement semblable à une plainte, et Madeleine se voila le visage de ses deux mains: l'amour, en mourant, sanglotait dans son cœur.

(A suivre.)

Le feu a pris dernièrement dans une maison de la rue Blanche, à Paris. On rechercha les causes de l'accident, et une petite bonne normande, nommée Marceline, fut accusée d'être l'auteur du sinistre.

Marceline, interrogée, reconnut sa faute.

— Pourquoi, lui demande-t-on, avez-vous mis le feu à la maison?

— Mon Dieu! répondit-elle, j'ai un cousin qui est pompier. Je ne l'avais pas vu depuis deux jours, et j'ai voulu le faire venir.



Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 juin 1887,  
**UNE MAISON**  
AVEC JARDIN  
Rue de Bordeaux, n° 17.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
DEUX  
**VASTES MAGASINS**  
Situés au Pont-Foucharde.  
S'adresser à M. CHOLET, place Saint-Michel, Saumur. (261)

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
Génie militaire — Place de Saumur

**ADJUDICATION**  
Des travaux de reconstruction  
DU  
**MAGASIN AUX FOURRAGES**  
ET D'UN  
Manège de l'École de Cavalerie  
Incendies le 9 décembre 1886.

L'adjudication sur soumissions cachetées aura lieu le **lundi 2 mai 1887**, à 2 heures du soir, à la mairie de Saumur.  
Le bordereau des prix et tous les documents relatifs à cette adjudication sont déposés au secrétariat de la Mairie et au Bureau du Génie, rue Saint-Nicolas, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir. (271)

**A CÉDER**  
**Magasin d'Epicerie**  
et Débit de vins  
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE  
S'adresser au bureau du journal.

# PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



NOTA: Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges et Tentures, à des prix très réduits.

**Chambre à coucher** noyer ou acajou, comp.: 1 lit dossier ceinturé, 1 armoire à glace, 1 table de nuit. . . . . **190**

**Chambre à coucher** thuya et palissandre, complet: 1 lit dossier à chapeau, 1 armoire à glace, 1 table de nuit. . . . . **310**

**Chambre à coucher** vieux bois Louis XIII ou Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 armoire à glace, 1 table de nuit. . . . . **450**

**Salle à manger** moderne, complet: 1 buffet étagères, 1 table à sal., 6 chaises. . . . . **130**

**Salle à manger** vieux bois Louis XIII ou Henri II, complet: 1 buffet à crédence, 1 table à rallonges, 6 chaises. . . . . **360**

**Salon** recouv. en tissu brocart double face, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises. . . . . **225**

**Salon** recouvert en velours frappé, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises. . . . . **345**

**Cabinet de travail** en vieux bois ou bois noir, complet: 1 bibliothèque à colonnes, 1 bureau à caisse, 4 chaises. . . . . **255**

NOTA: — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec Lit à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

## LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**A CÉDER DE SUITE**  
Pour cause de maladie,

**Une bonne Boulangerie**

Située à Ingrandes (Indre-et-Loire),  
Seule dans la commune, employant  
55 culasses de farine par mois.

LONG BAIL  
S'adresser, pour renseignements,  
à M<sup>e</sup> GABILLON, notaire à Ingrandes.

IMPRIMERIE PAUL GODET

**A VENDRE**  
Rognures de papier, blanches  
ou de couleur.

**BIÈRE TOURTEL** de TANTONVILLE  
et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue  
d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

## A VENDRE

Au Comptant  
Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU atné, négociant  
à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Coteaux à  
80 et 100 francs la barrique;  
Vin rouge nouveau à 80 fr.;  
Vin rouge supérieur à  
100 francs;  
Vin rouge vieux, couleur  
foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et peut être à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

ON DEMANDE un garde particulier, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.  
On accepterait un ménage.  
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, Imp. P. GODET.

## SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

## INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 20 depuis 5 ans, 82 de 4 jours à 2 ans; le résultat l'ont donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL 1887.

| Valeurs au comptant          | Coture précédente | Dernier cours. | Valeurs au comptant         | Coture précédente | Dernier cours. | Valeurs au comptant              | Coture précédente | Dernier cours. | Valeurs au comptant     | Coture précédente | Dernier cours. |
|------------------------------|-------------------|----------------|-----------------------------|-------------------|----------------|----------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-------------------|----------------|
| 3 %                          | 80 90             | 79 50          | Est                         | 802 50            | 801 25         | Obligations.                     |                   |                | Gaz parisien            | 523               | 520            |
| 3 % amortissable             | 84 30             | 84             | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1275              | 1255           | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 524 50            | 520            | Est                     | 386 50            | 380            |
| 3 % (nouveau)                |                   |                | Midi                        | 1162 50           | 1155           | 1865, 4 %                        | 521               | 522            | Midi                    | 389               | 386 50         |
| 4 1/2 %                      | 104 10            | 103 90         | Nord                        | 1515              | 1510           | 1869, 3 %                        | 410               | 406            | Nord                    | 402               | 398            |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 169 80            | 108 80         | Orléans                     | 1306              | 1300           | 1871, 3 %                        | 396               | 394            | Orléans                 | 391 50            | 387            |
| Obligations du Trésor        | 510               | 510            | Ouest                       | 865               | 860            | 1875, 4 %                        | 515               | 515            | Ouest                   | 390               | 388 50         |
| Banque de France             | 4130              | 4100           | Compagnie parisienne du Gaz | 1377 50           | 1352 50        | 1876, 4 %                        | 515               | 513 50         | Paris-Lyon-Méditerranée | 387 75            | 380            |
| Société Générale             | 457 50            | 456 25         | Canal de Suez               | 2030              | 2020           | Bons de liquid. Ville de Paris   | 520 50            | 521 50         | Paris-Bourbonnais       | 389               | 389            |
| Comptoir d'escompte          | 1002 50           | 1008 75        | C. gén. Transatlantique     | 517 50            | 517 50         | Obligations communales 1879      | 478 50            | 477 50         | Canal de Suez           | 583               | 580 25         |
| Crédit Lyonnais              | 552 50            | 545            | Russe 5 0/0 1870            | 98 75             | 98             | Obligat. foncières 1879 3 %      | 486               | 485 50         |                         |                   |                |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1375              | 1343           |                             |                   |                | Obligat. foncières 1 83 3 %      | 380 50            | 380            |                         |                   |                |
| Crédit mobilier              | 280               | 270            |                             |                   |                |                                  |                   |                |                         |                   |                |

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

| SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS |             |            |             | SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ |           |            |               | SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR. |            |             |            |           |            |
|--|-------------|------------|-------------|---------------------------|-----------|------------|---------------|---------------------------------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| STATIONS   | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir                | Omn. soir | Mixte soir | STATIONS      | Expr. matin                           | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur (orl.)                                    | 2 06        | 6 53       | »           | 1 39                      | 4 16      | 8 34       | Saumur (orl.) | 7 57                                  | 11 54      | 1 33        | 3 06       | 5 42      | 11 5       |
| Saumur (état)                                    | »           | 6 50       | 8 31        | 10 31                     | »         | 4 13       | 8 30          | Vivry                                 | 8 10       | 12 09       | »          | 3 18      | 5 54       |
| Nantillyhalte                                    | »           | 7 03       | 8 37        | 10 43                     | »         | 4 26       | 8 43          | Blou                                  | 8 19       | 12 18       | »          | 3 27      | 6 03       |
| Varr.-Chacé                                      | »           | 7 09       | 8 48        | 10 52                     | »         | 4 32       | 8 49          | Vernantes                             | 8 32       | 12 31       | »          | 3 40      | 6 14       |
| Brézé-s.-Cyr                                     | »           | 7 17       | 9 02        | 11 1                      | »         | 4 39       | 8 56          | Noyant-Méon                           | 8 59       | 12 59       | 2 11       | 4 04      | 6 38       |
| Montreuil (a)                                    | 2 34        | 7 29       | 9 19        | 11 15                     | 2 07      | 4 52       | 9 08          | Chât.-d.-Loir                         | 10 07      | 2 14        | 2 57       | 5 09      | 7 45       |
| — (dép.)   | 2 36        | 7 33       | »           | 11 24                     | 2 09      | 4 58       | 9 11          |                                       |            |             |            |           |            |
| Thouars  | 2 55        | 7 59       | »           | 11 57                     | 2 28      | 5 23       | 9 37          |                                       |            |             |            |           |            |
| Loudun   | »           | 8 10       | »           | 3 16                      | 2 52      | »          | 9 52          |                                       |            |             |            |           |            |
| Poitiers   | »           | 16 33      | »           | 10 40                     | 3 5       | »          | 12 12         |                                       |            |             |            |           |            |

### LIGNE D'ORLÉANS

| SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS |             |            |             |            |           | SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS |             |             |             |            |           |       |      |
|---------------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-----------|-------|------|
| STATIONS                  | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS                 | Expr. matin | Omn. matin  | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir |       |      |
| Saumur                    | 3 03        | 6 55       | 9 12        | 1 13       | 3 31      | 7 14                     | 10 49       | Saumur      | 3 27        | 8 22       | 9 37      | 12 48 | 4 34 |
| St-Martin                 | »           | 7 04       | 9 26        | 1 25       | »         | 7 27                     | »           | Varennes    | »           | 8 35       | 9 48      | 1 01  | 4 48 |
| St-Clément                | »           | 7 15       | 9 33        | 1 35       | »         | 7 34                     | »           | Port-Boulet | 3 52        | 8 45       | 9 57      | 1 12  | 4 59 |
| Les Rosiers               | »           | 7 23       | 9 41        | 1 38       | »         | 7 41                     | »           | La Chapelle | »           | 9 1        | »         | 1 24  | 5 17 |
| La Ménitrie               | 3 31        | 7 23       | 9 52        | 1 48       | 3 54      | 7 50                     | 11 14       | Langeais    | 4 26        | 9 29       | 10 19     | 1 52  | 6 50 |
| Angers                    | 3 58        | 8 25       | 10 41       | 2 30       | 4 19      | 8 34                     | 11 57       | Tours       | 5 05        | 10 12      | 11 05     | 2 36  | 6 40 |

## COFFRE-FORT

DR LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Soul représentant pour le département  
de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMERIE, SAUMUR.